



Les élus ont autorisé le maire à signer un avenant au Contrat urbain de cohésion sociale

Le Point du Jour, encore et toujours. Le quartier de Saint-Laurent-du-Var est de tous les conseils municipaux. Après avoir été l'objet de nouveaux engagements en avril, quant à la « *conservation et à l'amélioration du cadre de vie* », c'est au sujet du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) que le vote s'est déroulé jeudi.

Instauré en 2007, pour améliorer le quotidien des habitants, le dispositif fait désormais partie des compétences de Nice Côte d'Azur (NCA). La communauté urbaine entend assurer une gestion type des sept communes disposant d'un CUCS ⁽¹⁾.

« Répondre au problème du logement »

[La suite](#)